



**LES CAUSSES  
DU QUERCY**



Demain s'invente ici !

# **Parc naturel régional des Causse du Quercy**

## **Projet de Charte 2027-2042**

### **Liste des pièces constitutives du dossier soumis à enquête publique**



Parc  
naturel  
régional  
des Causse  
du Quercy



unesco  
Géoparc mondial

# TABLE DES MATIERES

1-1 | NOTE SUR L'EVOLUTION DU PROJET DE CHARTE DU PARC DEPUIS L'AVIS DU PREFET DE REGION DU 10 OCTOBRE 2025

## LE PROJET DE CHARTE 2027-2042

- 2-1 | RAPPORT DE CHARTE
- 2-2 | ANNEXES DE LA CHARTE
- 3-1 | CARNET DE PAYSAGE
- 4-1 | PLAN DE PARC - PLAN PRINCIPAL
- 4-2 | PLAN DE PARC - ENCARTS

## SYNTHESE ILLUSTRÉE DE LA CHARTE

5-1 | SYNTHESE ILLUSTRÉE DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- 6-1 | RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
- 6-2 | RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## RECUEIL DES AVIS ET ACTES DE LA PROCEDURE

- 7-1 | AVIS D'OPPORTUNITE DU PREFET DE REGION OCCITANIE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2023 ET LA NOTE D'ENJEU DU 24 JUIN 2024
- 7-2 | AVIS ET RAPPORT DE LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX EN DATE DU 15 MAI 2025
- 7-3 | AVIS DE LA COMMISSION ESPACES PROTEGES DU CNPN EN DATE DU 23 MAI 2025
- 7-4 | AVIS DU PREFET DE REGION OCCITANIE SUR LE PROJET DE CHARTE EN DATE DU 09 OCTOBRE 2025
- 8-1 | AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE EN DATE DU 12 FEVRIER 2026
- 8-2 | MEMOIRE EN REPONSE DU PARC A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

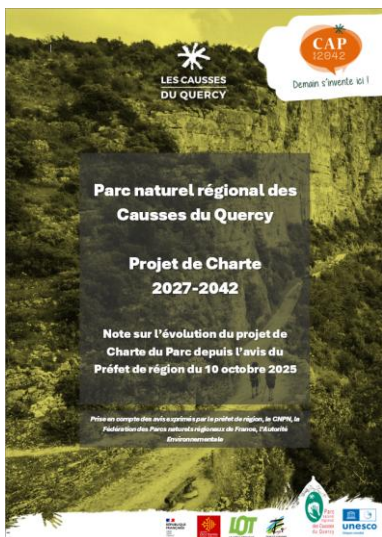
## CONCERTATION

- 9-1 | BILAN DE LA CONCERTATION ORGANISEE POUR L'ELABORATION DE LA CHARTE
- 9-2 | SYNTHESE DE LA CONCERTATION

## ETUDES PREALABLES

- 10-1 | DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
- 10-2 | ANNEXES DU DIAGNOSTIC
- 11-1 | EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2012-2027
- 11-2 | SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2012-2027
- 11-3 | EVALUATION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2012-2027





## 1-1 | Note sur l'évolution du projet de Charte du Parc depuis l'avis du Préfet de région du 10 octobre 2025

Ce document présente les ajustements successifs des versions V1 à V3 de la Charte, jusqu'à la préparation de la version soumise à enquête publique, à la suite des différents avis (CNPN, Fédération des Parcs naturels régionaux, Etat, Ae, élus et partenaires). Il précise comment l'enquête publique, prévue du 2 avril au 2 mai 2026, s'insère dans la procédure de révision et prépare la version finale.

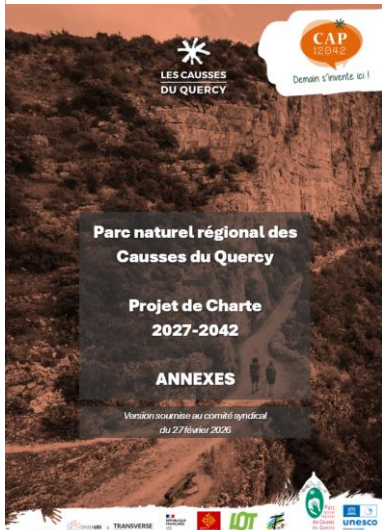
## LE PROJET DE CHARTE 2027-2042



### 2-1 | Rapport de Charte

C'est le document qui présente le projet de territoire. Le rapport est organisé en 5 parties :

1. Notre territoire, notre Parc (historique, bilan de la Charte précédente) ;
2. La co-construction d'un projet tourné vers l'avenir (nouveau périmètre, bilan de la concertation) ;
3. Notre projet stratégique ;
4. Notre projet opérationnel avec ses fiches mesures ;
5. La mise en œuvre de notre projet (gouvernance, portée juridique, moyens, pilotage et évaluation).



### 2-2 | Annexes de la Charte

1. Liste des communes comprises dans le périmètre d'étude 2027-2042
2. Liste des communautés de communes comprises dans le périmètre d'étude 2027-2042
3. Projet de statuts
4. L'emblème du Parc
5. Programme d'actions prévisionnel portant sur les trois premières années de classement
6. Organisation des moyens humains
7. Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse
8. Synthèse des indicateurs
9. Méthodologie de constitution et liste des sites naturels majeurs

10. Liste des sites potentiels d'étude de mise en place d'une protection forte
11. Dispositions pertinentes en termes d'urbanisme du carnet de paysage et cadres d'action de la Charte concernées
12. Prise en compte de la note d'enjeu de l'Etat dans le projet de Charte
13. Classement des mesures selon l'implication du Syndicat mixte du Parc
14. Cadre de développement des énergies renouvelables

### 3-1 | Carnet de paysage

Le carnet de paysage présente les unités paysagères, les structures paysagères et définit les 31 objectifs de qualité paysagère.



### 4-1 | Plan de Parc – plan principal

Le Plan de parc traduit spatialement les orientations de la Charte.

Le Plan principal au 1/75 000 apporte un éclairage opérationnel et prescriptif.

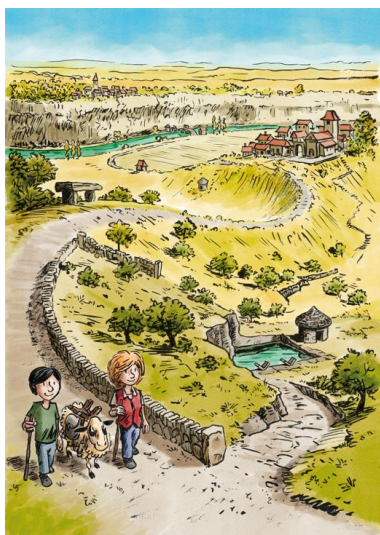




## 4-2 | Plan de Parc – encarts

Les encarts thématiques présentent une vision plus stratégique de la Charte.

# SYNTHESE ILLUSTRÉE DE LA CHARTE



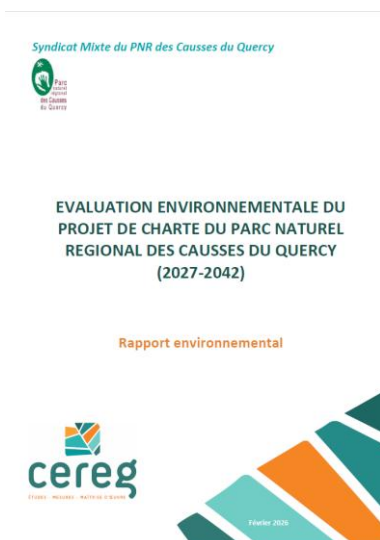
## 5-1 | Synthèse illustrée du nouveau projet de territoire

Synthèse illustrée de la Charte du Parc, destinée à présenter de manière claire et accessible les grandes orientations du projet de territoire.

Elle expose les trois ambitions structurantes ainsi que leurs principales actions.

Elle décrit enfin les outils associés (Carnet de paysage, Plan de Parc) et le fonctionnement du Parc, invitant habitants et acteurs locaux à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette feuille de route collective.

# EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



## 6-1 | Rapport d'évaluation environnementale

Ce document analyse les effets probables du projet de Charte sur l'environnement.

Il identifie les impacts positifs et négatifs sur les milieux naturels, les paysages, la biodiversité, l'eau, l'air, le climat, le patrimoine ou encore l'urbanisation, et vérifie que les choix proposés sont compatibles avec les objectifs nationaux et européens en matière d'environnement.

Il propose enfin des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts, compare l'évolution du territoire avec et sans la Charte, et définit un dispositif de

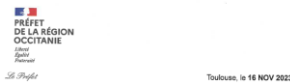
suivi permettant de vérifier, tout au long de la vie du Parc, que les engagements environnementaux sont respectés.



## 6-2 | Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Ce document est un résumé du rapport d'évaluation environnementale.

# RECUEIL DES AVIS ET ACTES DE LA PROCEDURE



## 7-1 | Avis d'opportunité du Préfet de région Occitanie en date du 16 novembre 2023 et la note d'enjeu du 24 juin 2024

Monsieur le Président,

Par courrier du 26 avril 2023, vous m'avez transmis la délibération du conseil régional d'Occitanie engageant la procédure de renouvellement de la charte du parc naturel régional (PNR) des Causse du Quercy.

Conformément à l'article R.333-6 du code de l'environnement, je vous fais part de mon avis d'opportunité portant principalement sur le périmètre d'étude proposé.

Le périmètre d'étude proposé comprend les 95 communes classées par décret ministériel du 23 octobre 2012 (102 initialement, avant fusions) et 21 nouvelles communes. Cette extension correspond à 25 % de la surface et 24 % de la population du périmètre actuel. Il n'a été considéré qu'il s'agit d'une extension au périmètre du PNR.

Il ressort de l'analyse de ce nouveau périmètre que son extension présente des caractéristiques biogéographiques ainsi qu'une identité paysagère et culturelle comparables au territoire classé en parc naturel régional.

L'extension du périmètre du parc devra permettre la prise en compte des spécificités des communes nouvellement intégrées et des enjeux qui s'y attachent.

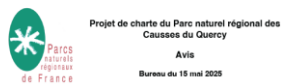
Les communes de Bédouet et Arambari, situées dans l'aire d'influence immédiate de Figeac et Cahors présentent une fragilité environnementale due à une urbanisation diffuse et de la pression foncière. Le PNR des Causse du Quercy devra intégrer cet enjeu couvert par rapport menées par les collectivités de son territoire et les enjeux qui s'attachent à leur développement.

La réflexion qui sera menée sur l'ensemble des politiques déployées jusqu'à présent par le parc et les modalités de leur déclinaison pourront en outre aider à travailler la complémentarité et la bonne articulation avec les politiques de développement portées à l'échelle des différentes collectivités du territoire couvert.

Le territoire des 95 communes déjà classées depuis 2012 n'a pratiquement pas connu d'évolution notable de nature à remettre en cause leur classement au regard de la qualité et de la fragilité de leurs patrimoines naturel, paysager ou culturel.

En conséquence, j'ai émis un avis favorable sur l'opportunité du renouvellement du territoire du PNR des Causse du Quercy et sur l'intégration dans son périmètre d'étude des 21 nouvelles communes proposées, que 6 sont situées dans le département de Tarn-et-Garonne (cartographie du périmètre d'étude ci-joint).

## 7-2 | Avis et rapport de la Fédération des Parcs naturels régionaux en date du 15 mai 2025



En application de l'article R.333-6 du code de l'environnement, la Fédération des Parcs naturels régionaux a été saisie par le Ministère de la Transition écologique sur le projet de charte du Parc naturel régional des Causse du Quercy, par courrier en date du 15 mai 2025.

Le Parc naturel régional des Causse du Quercy se situe dans le département du Lot, en région Occitanie. Vaste espace rural où alternent plateaux, vallées profondes, les Causse du Quercy sont historiquement marqués par une économie agricole spécialisée vers l'élevage ovins et caprins. Aujourd'hui encore, cette spécialisation se retrouve dans les paysages du Parc où s'entremêlent pelouses sèches et bois pâturés. Le territoire s'organise autour de centres bourgs dispersés et de hameaux plus isolés. Certains villages perchés emblématiques disposent d'une forte notoriété et concentrent une grande partie des flux touristiques. C'est notamment le cas de Rocamadour et de Dain-Ciré-Lapopie. La richesse géologique des Causse du Quercy est exceptionnelle : 180 gisements inventoriés et une Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique isolée sur 50 sites. Le territoire a également obtenu le label Géoparc mondial UNESCO en 2017. Le Parc est traversé par la rivière Lot et la rivière Dordogne. En sous-sol, des réseaux hydrographiques denses cheminent dans la roche karstique et réurgissent ponctuellement. Alimentées par des dolines, ces rivières souterraines sont particulièrement vulnérables aux pollutions extérieures.

Dans le cadre de la révision de la charte, une concertation a été menée entre 2022 et 2023. Le Bureau de la Fédération souligne l'important travail de mobilisation réalisé par le Parc et ses partenaires : consultations, débats, réunions publiques, Réseaux. L'événement « Transition vers 2042 » a été un temps fort de la conduite de la concertation, permettant d'engager des discussions collectives et prospectives sur l'avenir du territoire.

À l'occasion de la révision de sa charte, le périmètre d'étude du Parc naturel régional s'étend de 21 communes supplémentaires situées sur le pourtour du périmètre actuel. Cette extension couvre un nouveau département : le Tarn-et-Garonne (82). Lors de la visite, le rapporteur de la Fédération a pu constater la pertinence de cette extension sur les sites paysagers, écologiques et historiques. Une rencontre a été organisée avec les maires des communes situées dans le département de Tarn-et-Garonne. Le rapporteur a pu apprécier la forte motivation des communes et du département à intégrer le périmètre étendu et prendre part au projet porté par le Parc naturel régional des Causse du Quercy.

## 7-3 | Avis de la Commission Espaces Protégés du CNPN en date du 23 mai 2025

COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS  
DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
(articles L. 134-2 et R. 134-20 à 33 du Code de l'environnement)  
Secrétariat : MITEEPI, DGALN/DES, Tour Séquoia, 92055 Défense cedex

Séance du 23 mai 2025.

AVIS DELIVRE AU MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES PREALABLEMENT A L'AVIS DU PREFET DE REGION SUR LE PROJET DE CHARTE RELATIF AU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Pour le Conseil national de la protection de la nature et par délégation, la commission « Espaces protégés » délibère valablement.

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au CNPN,

Vu l'arrêté de nomination au CNPN du 27 mars 2022,

Vu le règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature approuvé par arrêté ministériel en date du 8 juillet 2022,

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Entendu ses rapporteurs Philippe FLEURY et Raphaël MATHELET

La Commission « Espaces protégés » du Conseil national de la protection de la nature est saisie du projet de charte du parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre du renouvellement du classement et de l'extension de son périmètre, au stade de l'avis sur le projet de charte.

La Commission entend les rapporteurs qui présentent leur rapport mis à disposition des membres. Ils soulignent la bonne qualité générale du projet de charte. Ce projet s'appuie sur un travail important des élus du PNR comme de ses équipes techniques et sur une forte concertation territoriale. En l'absence du plan détaillé de financement et d'actions sur les trois premières



Toulouse, le - 9 OCT. 2025

## 7-4 | Avis du Préfet de région Occitanie sur le projet de Charte en date du 09 octobre 2025

Madame la Présidente,

Par courrier du 10 mars 2025, vous avez sollicité mon avis sur le projet de révision de la charte du parc naturel régional des Causses du Quercy, actuellement situé dans le département du Lot et dont l'extension est envisagée à 21 communes supplémentaires, dont 6 dans le département de Tarn-et-Garonne.

Le périmètre de révision recoupe de nombreuses communautés de communes. Le respect des compétences des collectivités par le syndicat mixte constitue un enjeu essentiel, qui devra être pleinement assuré afin de garantir un développement harmonieux et concerté de ces territoires. Le Gouvernement propose d'intégrer de la volonté du Parc de maintenir une pluralité d'interventions permettant une articulation claire entre les acteurs et favorisant une mobilisation durable des élus et des techniciens des collectivités locales.

Les statuts du syndicat mixte du Parc sont en cours de révision, afin de prendre en compte l'intégration de nouvelles collectivités et d'adapter la représentativité des membres au regard du montant des contributions. Le Parc dispose aujourd'hui d'une équipe d'experts qui continue de pérenniser et renforcer. Le renouvellement récent de l'équipe de direction a apporté une stabilité bienvenue et impulsé une dynamique positive au sein des services. Le Parc met également en œuvre les démarches nécessaires pour assurer des recrutements pertinents et se donne ainsi les moyens de ses ambitions.

Madame Carole DELGA  
Présidente du Conseil régional d'Occitanie  
Hôtel de Région  
22, boulevard Maréchal Juin  
31068 TOULOUSE Cedex 9

Copie : Madame la préfète du Lot  
Madame la préfète de Tarn-et-Garonne  
Madame la sous-préfète de Gourdon



Autorité environnementale

## 8-1 | Avis de l'Autorité environnementale en date du 12 février 2026

Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la révision de la charte du parc naturel régional des Causses du Quercy (2027-2042)

n°Ae : 2025-141

Avis délibéré n° 2025-141 adopté lors de la séance du 12 février 2026

0202 - 06 - Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - 01 40 00 10 10 - www.gipbiodiversite.gipbiodiversite.fr/autorite-environnementale-0202



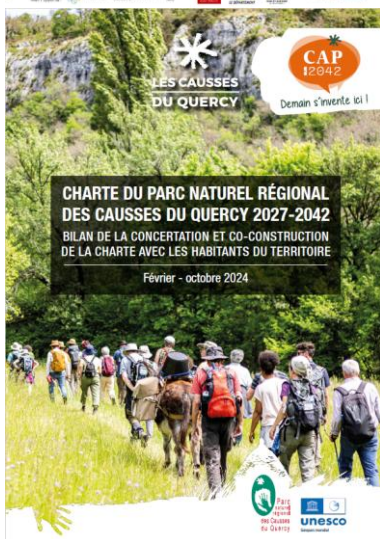
## 8-2 | Mémoire en réponse du Parc à l'avis de l'Autorité environnementale

# CONCERTATION

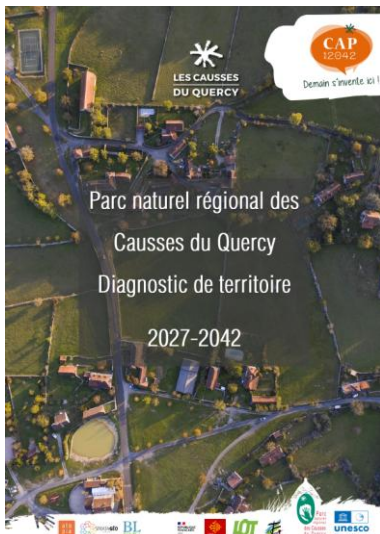


## 9-1 | Bilan de la concertation organisée pour l'élaboration de la Charte

Ce document présente le dispositif de concertation mis en place et les principales conclusions de ce travail.

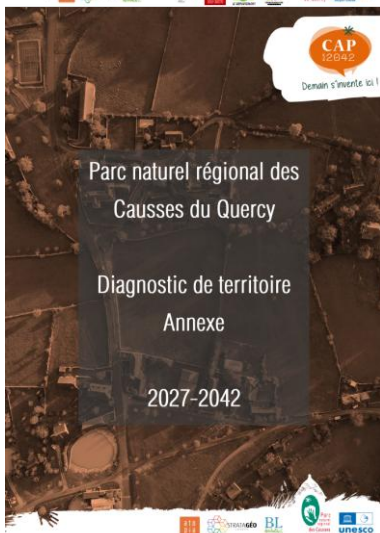


## 9-2 | Synthèse de la concertation



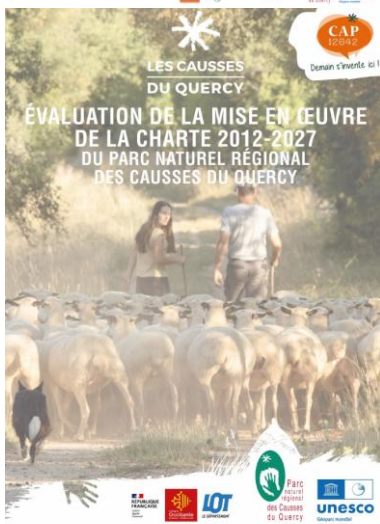
## 10-1 | Diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire présente les caractéristiques du périmètre d'étude et définit les enjeux à venir.



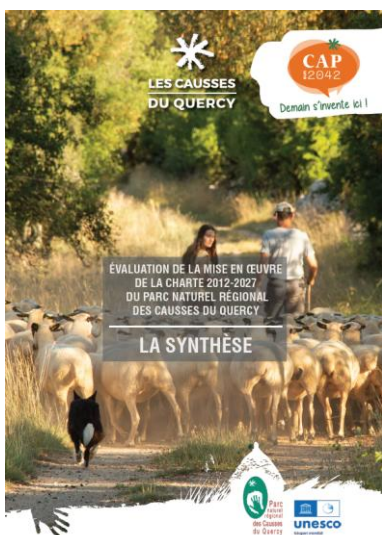
## 10-2 | Annexes du diagnostic

L'annexe précise les évolutions de la gouvernance territoriale ainsi que le contexte institutionnel et les compétences.



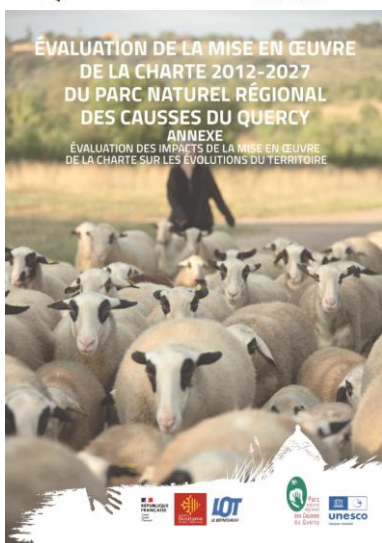
## 11-1 | Evaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027

L'évaluation a été menée au cours de l'année 2023. Elle s'est appuyée sur un travail bibliographique et sur la réalisation de 37 entretiens avec l'exécutif et l'équipe du Parc, des partenaires, des porteurs de projets ... Ces entretiens ont permis d'apprécier la mise en œuvre de la Charte, de disposer d'un regard sur les relations d'acteurs et le fonctionnement des instances du Parc et d'identifier des pistes d'amélioration en vue de la future Charte.



## 11-2 | Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027

Ce document résume les conclusions de l'évaluation en une trentaine de pages. Il donne un aperçu des avancées réalisées et des défis qu'il reste à relever.



## 11-3 | Evaluation des impacts de la mise en œuvre de la charte 2012-2027

Ce document présente les effets de la mise en œuvre de la Charte par ses signataires sur le territoire.

